

Le tourisme des enfants et des jeunes à la montagne

Synthèse

Établie par Martine COVELIERS, à partir, notamment, des études IPSOS, CREDOC et CEDAET, de résultats du Panel National Ski – Contours, et du rapport de la Direction du Tourisme - Bureau de la stratégie - sur "Le Tourisme des Jeunes" (01/2000)

Sommaire

A – ÉTAT DES LIEUX

A-1. LES PRINCIPALES DONNÉES STATISTIQUES SUR LE TOURISME DES JEUNES ET DES ENFANTS EN MONTAGNE

A-2 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE

A-2.1 Les comportements et attentes des consommateurs (résultats de l'interrogation du Panel National Ski-Contours)

A-2.2 Les enfants et les jeunes par rapport au tourisme en montagne (étude qualitative IPSOS)

A-2.3 Les vacances d'été des enfants et des jeunes de 5 à 18 ans (étude CREDOC)

A-3 LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DES JEUNES EN MONTAGNE : ANALYSE QUANTITATIVE GLOBALE, ET APPRÉHENSION DE L'OFFRE TOURISTIQUE EN MONTAGNE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

A-4- L'OFFRE TOURISTIQUE EN MONTAGNE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

A-4.1 L'offre en matière d'hébergement : aspects quantitatifs et qualitatifs des différents types d'offre (étude CEDAET)

A-4.3 L'offre en matière d'activités proposées aux enfants et aux jeunes (étude CEDAET)

A-4.4 L'offre en matière de transport (étude CEDAET)

A-5 LA MISE EN MARCHÉ DE L'OFFRE MONTAGNARDE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES (étude CEDAET)

A-5.1 Les labels "enfants" ou marques collectives spécifiques

A-5.2 Les tarifs des produits "jeunes" et le financement des séjours enfants et jeunes

A-6 LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'ACCUEIL ET LA SÉCURITÉ DES GROUPES DE JEUNES (CEDAET)

A-7 LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU TOURISME DES JEUNES, AU NIVEAU NATIONAL, EN MONTAGNE, ET LES TYPOLOGIES DES TERRITOIRES TOURISTIQUES SPÉCIALISÉS DANS LES SÉJOURS DES JEUNES

A-7.1 Estimation du Chiffre d'Affaires généré par les groupes de jeunes (scolaires et en vacances)

A-7.2 Les retombées économiques locales des groupes de jeunes

A-7.3 Les retombées de l'offre "jeunes" en matière d'aménagement du territoire et les typologies de territoire

B-ANALYSE CRITIQUE ET PISTES DE PROPOSITIONS

B-1 FORCES DU TOURISME DES JEUNES EN MONTAGNE (CEDAET)

B-2 points faibles relatifs au tourisme des jeunes à la montagne

B-2.1 Les freins réglementaires (étude CEDAET)

B-2.2 Les autres points faibles

B-3. – LE DOUBLE ENJEU DU TOURISME DES JEUNES PAR RAPPORT A LA MONTAGNE – MENACES ET OPPORTUNITÉS

B-3.1 L'enjeu du tourisme des jeunes pour la montagne

B-3.2 L'enjeu du tourisme en montagne pour les jeunes

B-3.3 Menaces et opportunités

B-4 – QUELLES DÉMARCHES FAUT-IL ADOPTER CONCERNANT LES JEUNES EN MONTAGNE ?

B-4.1 Repenser et créer une offre de produits « montagne » adaptée aux besoins des jeunes

B-4.2. Poursuivre l'adaptation et la simplification de la réglementation

B-4-3. Améliorer la mise en marché et la promotion des produits enfants et jeunes

ANNEXE : LISTE DES ÉTUDES CITÉES

1 ÉTUDES ANALYSÉES

2 AUTRES ÉTUDES

AVANT-PROPOS

LE TOURISME DES ENFANTS ET DES JEUNES A LA MONTAGNE : ENJEUX, MENACES ET OPPORTUNITÉS

Depuis quelques années des échos inquiétants sur l'évolution du tourisme des enfants et des jeunes à la montagne se font entendre, tels que :

- une très forte baisse de la fréquentation,
- des fermetures de nombreux centres de vacances,
- de fortes réticences du corps enseignant envers les classes de découverte,
- le constat d'une mauvaise prise en compte des familles dans les statistiques (constat fait au cours d'enquêtes « qualité »).

Tout ceci méritait d'être vérifié. C'est ce qui a été fait au travers de plusieurs études. La synthèse présentée ici a été réalisée à partir des résultats des études suivantes [Études consultables au S.E.A.T.M. - CHALLES LES EAUX et TOULOUSE] :

- « Les enfants et les jeunes par rapport au tourisme en montagne » (étude qualitative IPSOS pour l'AFIT – 1998),
- « Tourisme des jeunes en montagne – État des lieux » (étude CEDAET pour l'AFIT – octobre 1999),
- « Les vacances d'été des enfants et des jeunes de 5 à 18 ans » (étude CREDOC pour la Direction du Tourisme – janvier 2000),
- « Les comportements et attentes des consommateurs – modalités d'apprentissage du ski par les enfants » (résultats du PANEL NATIONAL SKI – CONTOURS – enquête de juin 1999 pour l'AFIT),
- « Le tourisme des jeunes » (rapport de la Direction du Tourisme – janvier 2000).

LA DÉMARCHE ADOPTÉE ET LA PLACE DU PRÉSENT DOCUMENT

Ce travail constitue un des maillons dans la formalisation d'une stratégie et d'un plan d'actions visant à relancer le tourisme des jeunes en montagne.

Joint à d'autres approches (notamment le « Carnet de Route »), ce travail devrait permettre de dresser un plan marketing vis à vis des jeunes, des enfants et de leur famille.

Il restera, en outre, à développer des réflexions collectives sur deux thèmes forts, issus des études analysées :

- la modification de la réglementation,
- l'élaboration de nouveaux contenus d'animation de séjours de jeunes, adaptés à leurs goûts actuels et aux objectifs pédagogiques.

A – ÉTAT DES LIEUX

A-1. LES PRINCIPALES DONNÉES STATISTIQUES SUR LE TOURISME DES ENFANTS ET DES JEUNES EN MONTAGNE

Le tourisme des jeunes en montagne est un phénomène important, mais mal connu. Or le marché économique du tourisme des jeunes (0-24 ans) en montagne représente plus de 53 millions de nuitées, soit plus du tiers de la fréquentation en montagne, ce qui représente un total de 1 698 000 séjours (882 000 séjours pour les moins de 15 ans, et 816 000 séjours pour les 15 à 24 ans) « Tourisme des Jeunes en montagne – État des lieux » (Étude CEDAET - octobre 1999)

En montagne on compte moins d'enfants et de jeunes en été qu'en hiver. Le poids des enfants de moins de 15 ans dans la clientèle totale est de 36,8 % en été, contre 46,6 % en hiver. La part des 15-24 ans dans la fréquentation totale est de 12,2 % en été contre 14,9 % en hiver

Cette clientèle française de jeunes est partagée en différents segments :

- les jeunes sous la responsabilité de leurs familles (36 millions de nuitées soit 68 % du marché) – Source : SDT 1997 et INSEE "Les vacances des Français 1994"
- les jeunes (moins de 18 ans) en groupes et séjours collectifs (8,5 millions de nuitées, soit 16% du marché) – Source : Séjours déclarés en 1998 auprès des DDJS
- les jeunes étrangers (6,4 millions de nuitées soit 12% du marché) – Source : enquête aux frontières 1996, et "le tourisme des 15-24 ans en France" (ONT – novembre 1998)
- les jeunes scolaires avec leurs enseignants (2,4 millions de nuitées soit 4% du marché) – Source : enquête CEDAET 1999.

A-2 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE

Plusieurs études ont permis d'apporter quelques éclairages sur la demande des jeunes par rapport à la montagne.

A-2.1 Les comportements et attentes des consommateurs (résultats de l'interrogation du Panel National Ski-Contours)

Le bureau d'études CONTOURS a établi pour l'AFIT un panel national de skieurs, consultés par enquêtes téléphoniques en plusieurs vagues annuelles.

Le "Panel National Ski" est un outil complémentaire au SDT (Suivi des Déplacements Touristiques). Le SDT a, notamment, pour objectif de mesurer les taux de départ aux sports d'hiver et la répartition des skieurs selon leur région d'origine, alors que le "Panel National Ski" mesure les comportements et les attentes des skieurs français partant à la montagne. Une des interrogations du panel a porté sur les modalités d'apprentissage du ski par les enfants, et sur la prescription du ski et de la destination par les enfants.

On constate (logiquement, compte tenu de la nature du panel) que l'activité principale des familles en montagne demeure le ski alpin, pratiqué par la majorité des parents (86,1 % des hommes, 72,9 % des femmes) et des enfants (78 % des aînés).

Pour d'autres activités il y a divergences. En deuxième activité les parents choisissent les promenades et la randonnée alors que les enfants préfèrent la luge. Quant au ski de fond, il arrive en cinquième position pour les enfants, alors qu'il est en troisième place chez les parents. Le snowboard n'arrive qu'en quatrième place pour les enfants, malgré l'atout « mode » qu'il possède auprès des jeunes.

Plus de 92 % des enfants de moins de 15 ans ont débuté par le ski alpin, et la plupart (63,7 %) ont appris à skier au sein d'une école de ski, contre un quart (22,4 %) avec leurs parents ou amis, et 13,9% dans un autre cadre (surtout milieu scolaire).

L'âge moyen auquel les personnes interrogées estiment qu'un enfant peut décider de ne plus suivre obligatoirement les parents au ski est de 13 ans et demi, mais plus du tiers estiment qu'un enfant ne peut prendre une telle décision avant l'âge de 16 ans, notamment les foyers qui ont des enfants. L'âge moyen auquel un enfant peut partir aux sports d'hiver, en dehors du foyer, est estimé à 16 ans et demi.

Plus de 56% des foyers avec enfant(s) estiment que leur(s) enfant(s) sont prescripteurs de ski en famille.

A-2.2 Les enfants et les jeunes par rapport au tourisme en montagne (étude IPSOS)

L'étude qualitative réalisée par le bureau d'étude IPSOS, pour le compte de l'AFIT, auprès de 1051 personnes, apporte des éléments sur la perception de l'offre de la montagne pour les jeunes.

En ce qui concerne les 15-24 ans l'étude confirme l'importance du ski et des nouvelles formes de glisse. Les jeunes assimilent la montagne à un milieu naturel, source de plaisir et d'évasion, qui garde une dimension humaine. Pour la majorité d'entre eux, le séjour idéal a lieu sans les parents. Ils veulent être dégagés, le plus rapidement possible, de toutes formalités afin de profiter au maximum de leurs séjours, courts en général. Ils relèvent une déficience relationnelle et pédagogique des ESF, tout en reconnaissant leurs compétences techniques. Les désagréments de la montagne sont gommés par les sensations fortes qu'elle génère.

Globalement en hiver, la montagne est l'univers de la glisse, des sensations fortes et des séjours courts dans un univers surpeuplé. En été, par contre, elle est souvent considérée comme source d'ennui avec des activités plus calmes. Généralement en été les jeunes préfèrent les vacances au bord de la mer.

A-2.3 Les vacances d'été des enfants et des jeunes de 5 à 18 ans (étude CREDOC)

L'enquête réalisée en juin 1999 auprès de 2000 personnes par le CREDOC pour la Direction du Tourisme permet d'analyser les comportements et l'opinion des Français sur trois thèmes particuliers (rappelons que cette enquête concerne toutes les destinations vacances des jeunes, et pas uniquement la montagne) :

- 1ère partie

a) les attitudes générales sur les séjours des vacances des enfants : à partir de quel âge peuvent-ils partir seuls en vacances ...?

- 2ème partie

b) les enfants qui ne partent pas en vacances d'été : pourquoi ne sont-ils pas partis et qu'ont-ils fait ?

c) les enfants qui sont partis en vacances d'été : combien de fois et combien de temps sont-ils partis ? Qu'ont-ils fait ?

En ce qui concerne les opinions générales exprimées sur les séjours d'été des jeunes (1ère partie) trois enseignements principaux se dégagent :

a) Les $\frac{3}{4}$ de la population (76%) estiment souhaitable que les enfants partent seuls une partie de leurs vacances d'été. L'âge moyen cité par les français pour un départ seul se situe autour de 12 ans, mais 36% situent ce cap entre 5 et 10 ans.

b) Lors du choix d'un séjour de vacances pour un jeune, le français met la priorité dans l'encadrement des enfants et le respect des normes de sécurité. Le coût du séjour vient en second.

c) La majorité des français a une image positive des séjours proposés aux enfants. Cependant 44% des français (et 53% des parents) trouvent les prix des séjours proposés aux jeunes de 5 à 18 ans déraisonnables. On note, aussi, une insuffisance d'informations sur le sujet.

En ce qui concerne la 2ème partie, le CREDOC en tire cinq conclusions principales :

- Si 73% des enfants de 5 à 18 ans sont partis en vacances, au cours de l'été 1998, 27% n'ont pu le faire. Ces non partants sont restés chez eux souvent par manque de moyens financiers. 18% d'entre eux, seulement, ont pu pratiquer une activité.

- Parmi les partants de juillet-août 1998, 54% n'ont effectué qu'un séjour, 31% en ont fait deux et 15% trois séjours ou plus. Au total la durée de séjour des vacances des enfants de 5 à 18 ans a été, en moyenne, de 27 jours.

- Plus de la moitié (55%) des enfants partis en vacances ont fait au moins un de leurs séjours avec leurs deux parents. 19% sont partis au moins une fois seuls, sans leurs parents ni adultes proches.

- La mer est la principale destination des séjours de vacances des jeunes de 5 à 18 ans : en été, 55% des enfants partants se sont rendus au moins une fois sur le littoral, 33% ont été au moins une fois à la campagne, et 18% ont été au moins une fois à la montagne.

- C'est d'abord dans les résidences de la famille proche que les enfants passent leurs vacances (38% des enfants partis s'y sont rendus au moins une fois en été). Le camping vient en deuxième position (27%), puis la location (22%). Un enfant sur dix parmi ceux partis en vacances (11%) a effectué au moins un séjour en colonie de vacances pendant l'été 1998.

De cette enquête se dégagent trois configurations bien distinctes :

a) l'enfant part en vacances avec ses deux parents. Cela concerne 40% des enfants de 5 à 18 ans. Dans ce cas la mer est la principale destination, et le logement est un hébergement marchand (location et camping).

b) l'enfant part sans ses parents.

b1) il est trop jeune pour s'assumer seul et il est confié à des proches, parents (principalement les grands-parents[1]), mais aussi amis. C'est la campagne qui prévaut. Dans la majorité des cas ce n'est pas le seul séjour de vacances qu'effectue l'enfant pendant l'été.

b2) il est suffisamment autonome pour pouvoir s'assumer seul ou être envoyé dans un centre de vacances (14% des enfants de 5 à 18 ans). Dans ce groupe les enfants âgés de 9 à 13 ans représentent 41 % et ceux de 14 à 18 ans 47 %. Ces vacances sont beaucoup plus actives. Elles se déroulent généralement à la montagne ou à la campagne.

A-3 LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DES JEUNES EN MONTAGNE : ANALYSE QUANTITATIVE GLOBALE, ET APPRÉHENSION GÉNÉRALE PAR SEGMENTS DE CLIENTÈLE (étude CEDAET)

Cette étude, réalisée par le bureau d'étude CEDAET pour le compte de l'A.F.I.T., révèle qu'il existe des formes très variées de fréquentation :

a) La fréquentation des jeunes, soit majeurs, soit sous la responsabilité de leurs familles (avec leurs parents, chez des amis ou en autonomie, ...) est le segment de clientèle le plus important (36 millions de nuitées en montagne). On peut rattacher à ce segment les jeunes étrangers qui génèrent environ 6,4 millions en nuitées en montagne.

b) La fréquentation des jeunes en sorties scolaires avec nuitées (2,4 millions de nuitées en montagne durée moyenne des séjours = 7 jours) régresse de façon importante depuis 1980-1981. Deux effets se cumulent : la diminution du nombre de classes accueillies et la diminution de la durée des séjours. L'évaluation de cette baisse peut-être donnée au travers du cas de deux départements : les Hautes-Alpes (diminution de 16% en 10 ans du nombre d'enfants accueillis et de 36 % du nombre de journées-enfants), et la Haute-Savoie (respectivement – 20 % et – 27 % en 6 ans).

Cependant la montagne est la première destination des classes "transplantées".

c) La fréquentation des jeunes en groupes et séjours collectifs (8,5 millions de nuitées en montagne) est un segment en forte régression : - 24 % entre 1986 et 1998 (soit un manque à gagner de 500 MF environ). Cette baisse de la fréquentation des groupes est encore plus marquée en montagne que sur le plan national.

Les colonies et les séjours thématiques correspondent à la plus grosse part de ce segment (90 à 95 % des nuitées). Le marché des colonies classiques (en déclin), celui des stages thématiques (en croissance) est en pleine évolution structurelle, ceci en raison :

- du passage progressif d'un marché de groupe à un marché d'individuels regroupés sur des séjours,
- d'une délicate adéquation des besoins des familles avec les modalités d'organisation des séjours (évolution sociétale non propice aux séjours collectifs de jeunes, sous-estimation fréquente des objectifs pédagogiques des séjours, nécessité de ré-affirmation des valeurs portées par les organisateurs de séjours, ...),
- de la présence sur ce marché d'opérateurs différents visant des objectifs différents (objectifs éducatifs prononcés ou objectifs commerciaux dominants sans que ce clivage corresponde forcément au statut associatif ou commercial des organisateurs ...).

Certains publics (jeunes handicapés, jeunes urbains en difficulté ...) mériteraient une attention plus forte de la montagne qui pourrait améliorer sa fréquentation tout en contribuant à leur intégration.

A-4- L'OFFRE TOURISTIQUE EN MONTAGNE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Face à une certaine inadaptation de l'offre "enfants et jeunes" les acteurs économiques se sont structurés. Ce fut, notamment, la création du C.F.T.J. (Club Français du Tourisme des Jeunes de Maison de la France) en 1994, très dynamique en matière de promotion auprès des jeunes, et la mise en place d'un groupe "enfants et jeunes" à l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air).

Les offres d'hébergement spécifiques "jeunes" sont le fait de grandes associations (résidences V.V.F., Auberges de jeunesse, ...) mais aussi de l'hôtellerie économique et des campings.

En matière de transports, de gros efforts de commercialisation sont faits vis-à-vis de la clientèle jeune, au niveau aérien, ferroviaire et routier.

Les pouvoirs publics (Ministères de la Jeunesse et des Sports, du Tourisme et de la Ville) développent, depuis 15 ans, une politique de départ en vacances des jeunes ou groupes de jeunes (exemple : les opérations « Ville-Vie-Vacances »).

A-4.1 L'offre en matière d'hébergement : aspects quantitatifs et qualitatifs des différents types d'offre (étude CEDAET)

a) Les formes non spécialisées d'hébergement (pouvant accueillir des jeunes et des non jeunes).

Rappelons que l'offre totale d'hébergement en montagne représente environ 5 Millions de lits, soit 304 300 lits dans la catégorie « hébergements collectifs » et 787 000 lits environ dans la catégorie « divers hébergements » (source : INSEE – inventaire communal 1998 / transformation en nombre de lits : S.E.A.T.M.). Les types de lits spécifiquement « jeunes » sont une petite partie des hébergements collectifs et une partie de la catégorie « divers ». Ils représentent, au maximum, 100 000 lits (lits agréées Jeunesse et Sport)

De nombreuses enquêtes de clientèle se sont déroulées ces dernières années notamment dans le cadre des démarches "qualité en station".

Elles ont permis d'en tirer quelques observations selon les types d'hébergement :

- L'hôtellerie

Points forts par rapport aux enfants	Points faibles par rapport aux enfants
<ul style="list-style-type: none">- Confort des établissements (par rapport, notamment, aux meublés)- Décharge des tâches ménagères pour les parents- Possibilités d'adaptation (flexibilité) à des clientèles différentes- Politique d'animations "enfants"	<ul style="list-style-type: none">- Manque d'information sur les activités enfants de la région- Accueil et attention parfois insuffisants pour les enfants- Chambre commune enfants-parents, ou chambres non contiguës- Manque d'activités ou d'animations

<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie forte de certains hôtels de réduction des prix, voire de gratuité pour les enfants 	<p>"enfants" ou "jeunes"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rigidité des produits par rapport aux enfants <p>Prix élevés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acceptation aléatoire des aides à la personne (bon CAF, chèque vacances)
--	--

- Les gîtes et meublés

Points forts par rapport aux enfants	Points faibles par rapport aux enfants
<ul style="list-style-type: none"> - Indépendance et autonomie de la famille <p>Pour les zones de tourisme rural ou diffus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des gîtes dans les villages <p>Espaces extérieurs disponibles constituant des terrains de jeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fort dépaysement des enfants sur le plan architectural ou urbanistique 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'information sur les activités enfants de la région - Manque de propreté (souvent cité) - Manque d'équipements adaptés aux enfants - Manque d'espaces essentiellement dans les meublés de stations - Étroitesse des salles de bains pour la toilette des enfants - Manque d'espaces de jeux extérieurs - Prix élevés des meublés (notamment pour les familles de plus de 2 enfants) - Acceptation aléatoire des aides à la personne (bon CAF, chèque vacances)

- Les hébergements collectifs (villages de vacances, villages clubs, maisons familiales, auberges de jeunesse)

Il s'agit d'une catégorie très hétérogène composée soit d'hébergements neufs ou rénovés, soit totalement obsolètes, soit mal adaptés à l'accueil des jeunes.

Points forts par rapport aux enfants	Points faibles par rapport aux enfants
<ul style="list-style-type: none"> - Décharge des tâches ménagères pour les parents - Activités "enfants" fréquentes (club, animation, spectacles) - Souplesse des produits pour les enfants (repas et horaires adaptés, salles spéciales de restauration, encadrement, ...) - Équipements sportifs et culturels "enfants" fréquents - Mixage des publics - Prix souvent différenciés selon le quotient familial 	<ul style="list-style-type: none"> - Prix élevé des séjours, accessibles grâce aux aides des Comités d'Entreprises, mais inaccessibles à certaines classes moyennes non aidées (qui se tournent vers les meublés ou le camping moins chers) - Les gestionnaires notent qu'une prise en charge trop importante des enfants déresponsabilise certains parents - Manque d'indépendance des familles, promiscuité

- Les campings

Points forts par rapport aux enfants	Points faibles par rapport aux enfants
<ul style="list-style-type: none">- Dépaysement radical des enfants- Terrains de jeux- Certains campings organisent des activités "enfants"	<ul style="list-style-type: none">- Manque d'animations enfants et adultes- Manque d'informations sur les activités enfants dans la région- Manque de confort et manque d'équipements facilitant la vie des familles en cas d'intempéries- Propreté insuffisante- Acceptation aléatoire des aides à la personne (bon CAF, chèques vacances)

b) L'offre spécialisée "Centres de vacances et de loisirs pour les jeunes" (C.V.L.)

La montagne compte 220 000 lits "agrés" Jeunesse et Sport, générant 8,5 millions de nuitées . Ces lits peuvent accueillir des séjours de plus de 12 jeunes mineurs pendant au moins 5 nuits. Le terme "d'agrément" signifie que les hébergements sont autorisés à recevoir des groupes de jeunes.

La majorité de ces lits (71%) se trouve en centres collectifs. Les capacités d'accueil sont réparties d'abord sur les Alpes du Nord (45%), puis sur les Alpes du Sud (22%), sur le Massif Central (13%) sur le Jura (8%), sur les Pyrénées (7%) et sur les Vosges (5%). L'inventaire utilisé pour calculer ces taux a été réalisé à partir des listes d'hébergement agréés fournies par les D.D.J.S. de chaque département de montagne.

Le taux moyen d'occupation annuel de ces lits par des jeunes en séjours collectifs est faible : 38 jours/an, soit un taux de 10% sur 360 jours ou de 32% sur 120 jours de vacances par an.

On peut classer ces hébergement (CVL) en trois grandes catégories (très similaires à celles des hébergements collectifs):

- Les établissements en péril, obsolètes (normes de sécurité et de confort aléatoires). Ils n'accueillent que des groupes de jeunes et aucune autre clientèle. Ces hébergements représentent 20 à 25 % des CVL.

- Les établissements conformes sur le plan sécurité mais dont le confort est rustique, de moins en moins adapté aux besoins des enfants et familles. Leur vieillissement limite leur rentabilité et les conduit peu à peu à ne recevoir que des groupes de jeunes. Ils représentent 25 à 30 % des CVL.

- Les établissements conformes aux normes de sécurité et de confort gérés surtout par de grandes associations ou des fédérations de tourisme social dont la clientèle est très diversifiée. Ils représentent 40 à 45 % des CVL.

c) L'offre spécialisée "sorties scolaires avec nuitées"

Les Inspections Académiques tiennent un "répertoire" des établissements qu'elles jugent adaptés à recevoir des sorties scolaires avec nuitées (accueil des écoles publiques). On

compte 120 000 lits "agrés" Éducation Nationale pouvant accueillir des séjours de classes transplantées

On note quelques faiblesses :

- manque fréquent d'équipements pédagogiques ;

manque fréquent d'adaptation des gestionnaires aux attentes des enseignants et des parents : les gestionnaires d'établissement n'ont pas tous compris que la "sécurisation" du séjour est devenue un critère commercial majeur ;

- manque d'équipements de transport attachés au centre d'accueil ;

- manque de coordination et de promotion collective de l'offre par les gestionnaires.

d) L'offre spécialisée en gîtes d'enfants : l'offre en zone de montagne est limitée à moins de 2000 lits

e) L'offre concernant les jeunes autonomes

Il s'agit de jeunes en séjours seuls ou avec des camarades, majeurs ou sous la responsabilité de leurs parents, bien que sans leur présence. Ce public des 15 – 24 ans représente une cible importante qui mériterait d'être étudiée.

A-4.2 L'offre en matière d'animations et de services (étude CEDAET)

On note quelques insuffisances majeures :

- Un déficit de structures d'animation adaptées pour les jeunes avec leurs familles :
L'offre d'animation et de services adaptée aux enfants, en station, est réduite mais une prise de conscience et des innovations se développent.
Les services de restauration répondent mal aux besoins de enfants. Cette standardisation par le bas est analogue à celle de la restauration urbaine.

- Dans le cadre des séjours de vacances collectifs, l'animation et les activités sont, de plus en plus, proposées aux jeunes comme de simples services de consommation. La dimension de projet collectif est de plus en plus évacuée.

A-4.3 L'offre en matière d'activités proposées aux enfants et aux jeunes (étude CEDAET)

Les produits proposés aux enfants et aux jeunes sont, souvent, peu attractifs :

- activités sportives exigeant des efforts,

- problèmes de sécurité sur le domaine skiable, surtout pour les petits,

- faiblesse du « contenu » de l'activité ski alpin qui pousse à la pratique du ski hors pistes,

- inadaptation des méthodes pédagogiques utilisées pour l'enseignement du ski et les disciplines assimilées,
- image d'endurance du ski de fond,
- aspect pénible, pour les enfants et les jeunes des « pratiques sèches » de la randonnée pédestre et de la haute montagne.

Certaines activités sportives telles que l'alpinisme, la randonnée pédestre « sèche » (sans autres activités), la raquette (encore mal connue des jeunes), le ski de fond, le ski alpin (faible contenu de l'activité) cadrent mal aux jeunes d'aujourd'hui. Cependant, d'autres activités correspondent bien à leurs attentes, comme :

- les activités relatives à la découverte de l'environnement
- les activités relatives à la vulgarisation scientifique
- le surf qui régénère le ski alpin classique pour les adolescents, ainsi que la pratique de la luge « modernisée » et mieux adaptée à leurs besoins,
- les activités ludiques d'eau vive ou de canyoning.

En outre, et par delà les attentes des jeunes vis à vis de la montagne (attentes qui peuvent être influencées par des modes), il paraît légitime que les adultes, qui ont la responsabilité de ces jeunes, élaborent des projets éducatifs susceptibles d'enrichir leurs expériences et leur instruction. Dans un monde de plus en plus urbain et matérialiste, la montagne fournit de nombreuses possibilités de connaissance de la nature et des civilisations rurales ou traditionnelles. Ceci amène à penser que les propositions de séjours d'enfants (en groupe, en individuel ou en famille) doivent marier les attentes nouvelles des jeunes, et de nouveaux projets pédagogiques.

De plus, il apparaît que les professionnels de la montagne n'ont pas de stratégie commerciale élaborée autour de ces activités qui constituent une "gamme" pertinente. Ils ne proposent pas assez d'activités associant le ludique, la rencontre et la découverte. Ils n'ont pas conscience qu'une activité est souvent prétexte pour les jeunes à des rencontres, des jeux et des émotions.

Les professionnels du tourisme montagnard doivent donc entreprendre une révolution, et produire de nouvelles formes d'activités pour la clientèle des enfants et des jeunes : une simple modification de l'image de la montagne ne suffira pas.

A-4.4 L'offre en matière de transport (étude CEDAET)

L'offre de transport, en ce qui concerne le tourisme des jeunes, est cruciale à deux points de vue :

- son coût est important dans le budget des vacances des jeunes,
- les jeunes sont contraints par leur dépendance vis-à-vis des modes de transport collectif.

D'autre part, les transports collectifs ne sont pas forcément adaptés au transport des plus jeunes enfants non accompagnés par un adulte.

L'enjeu du transport concerne autant l'acheminement sur le lieu de vacances que les transports locaux sur ce lieu de vacances.

a) Les transports locaux sur le lieu de vacances

On note deux points :

- les stations répondent assez bien aux besoins des jeunes (navettes, ...),
- les territoires qui ont mis en place des politiques de transport satisfont les familles avec adolescents : autonomie des enfants, différenciation des pratiques de loisirs dans la famille facilitée par cette offre.

b) Le transport d'acheminement sur le lieu de vacances

Les jeunes de 15-24 ans utilisent beaucoup plus les moyens de transport collectif que la moyenne de la population.

En matière de tarif, on note que la nouvelle politique de la SNCF est de proposer des réductions à un adulte qui voyage avec un jeune. Ce mode de promotion est nouveau dans le secteur du transport.

La plupart des compagnies aériennes proposent des réductions pour les enfants (0-2 ans pour lesquels on approche la gratuité, et les 4-12 ans pour lesquels les réductions oscillent entre 20 et 50%).

Les autocars sont choisis, plus que le train ou l'avion, par les groupes de jeunes du fait de la compétitivité des tarifs. De plus ce moyen de transport présente un avantage sur le train en matière de sécurité : espace limité et surveillé par le chauffeur, pas de rupture de charge.

Des efforts d'adaptation tarifaires ont été réalisés, depuis plusieurs années, pour attirer les enfants et les jeunes. Cependant, cela reste insuffisant !

Des efforts devraient être entrepris dans le domaine des prestations spécifiques concernant le jeune public (accompagné ou non) telles que les services de prise en charge des enfants non accompagnés, nurseries et espaces jeux dans les transports (notamment ferroviaire), accueil spécifique durant les attentes en gares, etc.

Ces efforts faciliteraient les déplacements des familles et pourraient favoriser la mobilité des jeunes et des enfants en toute sécurité.

A-5 LA MISE EN MARCHÉ DE L'OFFRE MONTAGNARDE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES (étude CEDAET)

A travers son étude, le CEDAET ne peut que constater que la plupart des politiques départementales de promotion ne semble pas avoir complètement pris conscience des enjeux que représente la fréquentation touristique des enfants.

Peu de produits spécifiques sont proposés aux jeunes et aux enfants par les CDT, et pourtant, l'enfant est utilisé comme argument pour séduire la clientèle "familiale" (au niveau de la documentation touristique générale et des prix).

A-5.1 Les labels "enfants" ou marques collectives spécifiques.

On note :

- La charte de qualité nationale « Les P'tits montagnards » générée par le "Club des P'tits montagnards", lui-même créé par l'Association Ski France pour fédérer un certain nombre de stations autour d'un positionnement enfants et avec des garanties de qualité.

- Le « label-kid », créé en 1992 à l'initiative du C.R.T. Nord Pas de Calais, établit des critères d'attribution dans des domaines comme l'environnement, la sécurité, les équipements, l'accueil et l'animation que ce soit en montagne, sur le littoral, en zone rurale et urbaine. Après une période d'essoufflement, le label-kid semble se réactiver sous l'impulsion du C.R.T. qui lui a donné le jour.

- Des chartes ou labels non nationaux concernant des associations ou des fédérations spécifiques (cas de la charte de l'UCPA, de Temps Jeunes, de la Ligue de l'Enseignement, ...). Leur objectif est la création d'une offre adaptée aux juniors, dans le respect d'un projet éducatif marqué.

En fait, ces chartes et labels se multiplient sans pour autant que des éléments centraux et unanimes se distinguent. Les trois Ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Nationale et du Tourisme devraient s'entendre sur des orientations éducatives et aboutir à la reconnaissance des labels.

A-5.2 Les tarifs des produits "Jeunes" et le financement des séjours enfants et jeunes

a) Les tarifs et mécanismes de financement des sorties scolaires avec nuitées :

A titre indicatif (sur la base des tarifs 1999)

- Le prix moyen d'une classe transplantée à la montagne est de 218 F/j/enfant (hors transport) :

 - La prestation minimum comprend la pension complète sans aucun encadrement d'activité et aucune prise en charge de l'animation et des activités quotidiennes. Ce type de séjour est vendu, en moyenne, 175 F/j/enfant.

 - La prestation complète inclue la pension complète ainsi qu'une activité encadrée et la prise en charge d'une partie des activités quotidiennes. Dans cette catégorie, le coût du séjour varie selon le type d'activité :

 - un séjour comprenant une activité peu coûteuse (randonnée, découverte, ski de fond) est vendu, en moyenne, 216 F/j/enfant,

 - un séjour incluant du ski alpin coûte, en moyenne, 258 F/j/enfant.

Les communes émettrices sont les financeurs les plus importants des sorties scolaires des écoles primaires et maternelles. Les coopératives scolaires y participent ainsi que les parents. Quant aux sorties scolaires du secondaire, elles sont financées principalement par les conseils généraux.

De leur côté, depuis 1988, les Caisses d'Allocations Familiales aident financièrement les communes, dans le cadre du « Contrat Enfance », pour la création et l'exploitation de crèches ; en contrepartie la participation demandée aux parents est limitée. L'aide

accordée est conditionnée par le respect d'un plafond de 40 % en ce qui concerne la proportion d'enfants de vacanciers (les saisonniers étant assimilés aux vacanciers dans certains départements !).

Un « Contrat Temps Libre », analogue au « Contrat Enfance », a été mis en place par les C.A.F. pour les structures d'accueil concernant les 6-16 ans.

b) Les tarifs et mécanismes de financement des vacances collectives en groupe de jeunes

Le prix moyen d'un séjour en Centre de Vacances et de Loisirs (C.V.L.) à la montagne est de 314F/j/enfant.

On constate que le séjour en montagne est plus cher (+ 18%) que celui hors montagne, mais plus le séjour s'allonge, plus le différentiel de prix s'amenuise.

Ces séjours de jeunes en groupes sont financés, principalement, par :

- la participation des familles
- les bons CAF
- la participation des Comités d'Entreprises
- les chèques vacances
- l'aide des centres communaux d'action sociale

Certaines associations ont des tarifs dépendants du quotient familial, alors que d'autres ont mis en place des mécanismes de solidarité entre les familles.

Par ailleurs, les subventions des collectivités territoriales et de l'État interviennent dans la construction ou la rénovation des centres d'accueils ou autres formes d'investissements lourds. Cependant ces subventions sont en régression.

Les opérations "Ville-Vie-Vacances" sont co-financées, dans le cadre de la politique de la ville, par la Délégation Interministérielle à la Ville et une dizaine de ministères, et par des collectivités territoriales.

c) Les coûts des séjours "famille" ou jeunes autonomes

Sur certains territoires, on note des budgets hebdomadaires de vacances plus importants pour les classes modestes que pour les classes aisées. Ces dernières, partant en vacances plusieurs fois dans l'année, limitent leur budget.

D'autre part, le logement de vacances en hébergement social est cher : il n'est accessible aux classes modestes que grâce aux aides (des Comités d'Entreprises notamment).

Le prix des hébergements individuels spécialisés pour les jeunes autonomes varie entre 70 F et 120F (chambre collective d'hébergement social). Ces tarifs sont concurrencés par les chaînes hôtelières bas de gamme, où le coût d'une nuitée est compris entre 50F et 90 F (à plusieurs par chambre).

En conclusion on constate des prix peu compétitifs en montagne:

- Les effets concurrentiels sur les classes transplantées, l'accueil de jeunes autonomes ou l'accueil des familles avec enfants sont de plus en plus en défaveur des organisateurs traditionnels (en hébergements spécialisés) des séjours "jeunes" ou familles.
- Comparativement aux vacances collectives de groupes de jeunes, ou autres destinations "jeunes", la montagne est chère, et plus chère encore lorsqu'il s'agit d'un séjour de ski.

A-6 LA REGLEMENTATION CONCERNANT L'ACCUEIL ET LA SECURITE DES GROUPES DE JEUNES (CEDAET)

L'ensemble des structures proposant des activités spécifiques "enfants et jeunes" en montagne est regroupé en deux grandes catégories : les Centres de Vacances et de Loisirs pour mineurs de 4 à 18 ans (CVL) et les Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Il existe une réglementation commune à ces centres (C.V.L. et C.L.S.H.) en matière de sécurité, de santé, d'hygiène alimentaire ou d'encadrement. Cependant, les C.V.L. sont soumis à des contraintes supplémentaires non négligeables du fait de l'hébergement.

Deux grands textes constituent le cadre général de référence pour tous les organisateurs de centres pour jeunes :

- décret n°60-94 du 29 janvier 1960 "concernant la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs" pour les Centres de Vacances et de Loisirs (C.V.L.),
- arrêté du 20 mars 1984 « portant réglementation des centres de loisirs sans hébergement » modifié par l'arrêté du 27 juin 1996.

La complexité de la réglementation tient, tout d'abord, aux nombreuses sources de droit existant en la matière, mais aussi au manque d'accessibilité des textes et à leur complexité. Elle tient, également, au nombre important de contrôles auxquels sont soumis les Centres de Vacances et de Loisirs (Jeunesse et Sports, Police, Service Incendie, Services Vétérinaires, Santé, PMI, etc.).

L'étude du CEDAET fait ressortir certaines contradictions entre les divers textes réglementant une même activité. Ainsi, la réglementation applicable aux classes de découverte, soumises à l'autorité du Ministre de l'Éducation Nationale, n'est pas totalement cohérente avec celle applicable aux sorties de groupes de jeunes régies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Or, il se trouve que, par le jeu du zonage scolaire, des classes de découvertes peuvent être hébergées en même temps que des enfants en vacances !

Cependant, la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 sur les sorties scolaires assouplit les textes précédents. Elle réaffirme le rôle pédagogique des sorties scolaires.

Le texte précise les trois catégories de sorties :

- les sorties régulières ou occasionnelles, autorisées par le directeur d'école,
- les sorties avec nuitée autorisées par l'inspecteur d'académie
- les sorties de proximité, ne dépassant pas la demi-journée, et comprenant les sorties avec transport spécial en car. Aucune autorisation préalable est nécessaire.

Le taux d'encadrement des sorties (autres que celles de proximité) conserve les mêmes normes : deux adultes, plus un adulte par tranche de 15, au-delà de 30 enfants, en élémentaire.

De plus :

- Les types d'hébergement de sorties avec nuitées sont moins restrictifs (camping, hôtel, village de vacances ...) et plus clairement définis. L'hébergement en refuge n'est pas autorisé.
- La réglementation en matière de transport est assouplie et précisée. Le répertoire départemental des transporteurs agréés est, désormais, celui de la Préfecture.
- Une liste des activités physiques et sportives interdites est dressée. Toutes les autres sont autorisées.

En ce qui concerne les activités nécessitant un encadrement renforcé (sports de montagne, V.T.T., ...) avec participation d'accompagnateurs ou d'intervenants qualifiés, le texte précise les qualifications nécessaires pour tous les intervenants, les bénévoles devant être agréés par l'inspection d'académie. La récente loi sur le sport (septembre 2000) rajoute elle-même des prescriptions (cf. B-2.1 ci-après).

Si la recherche de la sécurité est nécessaire et impérieuse, les exigences de la réglementation entraînent des difficultés d'applications et accroissent le prix de revient des séjours. Et les normes, dont certaines sont contestées, ne peuvent pas prendre en compte le mode de vie, l'ambiance, l'accueil ou l'efficacité d'une société d'enfants.

L'étude du CEDAET fait ressortir plusieurs points importants, et tendant à l'évolution de la réglementation :

- Une concertation sur la réglementation, en amont, et avec les différents interlocuteurs est considérée comme indispensable par de nombreux responsables de centres de vacances et de loisirs.
- Une harmonisation semble nécessaire :
 - entre le ministère de l'Éducation Nationale et celui de la Jeunesse et des Sports,
 - entre financeurs, en ce qui concerne les dossiers d'aide au financement des infrastructures.
 Une refonte des textes devrait être envisagée accompagnée d'une simplification des procédures imposées. Il serait judicieux de créer une structure unique pour assurer l'ensemble des contrôles. Les "agrément" Jeunesse et Sports, d'une part, et Éducation Nationale, d'autre part, pourraient ainsi être fusionnés.

A-7 LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU TOURISME DES JEUNES, AU NIVEAU NATIONAL, ET LES TYPOLOGIES DES TERRITOIRES TOURISTIQUES SPÉCIALISÉS DANS LES SÉJOURS DE JEUNES

A-7.1 Estimation du Chiffre d'Affaires généré par les groupes de jeunes (scolaires et en vacances)

Les groupes de jeunes scolaires et en vacances génèrent un chiffre d'affaires direct d'environ 1 900 MF pour la zone de montagne : 1 500 MF pour les CVL, 440 MF pour les classes transplantées (hors dépenses annexes, activités, payées en plus du séjour, argent de poche, extra, ...).

A-7.2 Les retombées économiques locales des groupes de jeunes

Aujourd'hui encore, comme hier, beaucoup de professionnels du tourisme considèrent que les groupes de jeunes et les classes de découverte constituent des clientèles non intéressantes.

Or, les classes de découverte se déroulent pendant le temps scolaire, et ne peuvent être comptabilisées dans les accueils de vacances. Cette singularité permet aux gestionnaires d'équipements d'accueil et aux prestataires d'activités de loisirs d'élargir le fonctionnement de leurs structures et de développer leurs clientèles. C'est le cas, en montagne, des professionnels de l'enseignement du ski, et des remontées mécaniques.

Le rapport du Conseil National du Tourisme (session 1999) sur "les classes de découverte" met en évidence qu'elles sont essentielles au maintien de certains emplois (moniteurs École du Ski Français) ou à certaines activités économiques : gestion des remontées mécaniques, autocaristes, etc.

A partir des résultats d'une étude sur "l'accueil de séjours scolaires en Auvergne" pour l'UNAT Auvergne, le Conseil National du Tourisme estime que l'activité concernant les classes de découverte en France génère plus de 5000 "équivalent-emploi" sur le plan national et 2500 sur la seule zone de montagne. Cette étude indique d'autre part que les séjours scolaires représentent 27% du chiffre d'affaires des gestionnaires d'hébergement, dans le total des séjours.

A-7.3 Les retombées de l'offre "jeunes" en matière d'aménagement du territoire et les typologies de territoire

On constate une concentration progressive des centres d'accueil sur les stations ou sur les zones dotées d'équipements touristiques importants (principalement sur les Alpes). Ce mouvement de concentration fait perdre au tourisme des jeunes son impact en matière d'aménagement du territoire.

Pour maintenir l'impact des fréquentations "jeunes" sur l'aménagement du territoire, le développement du tourisme de pays et du tourisme "rural" est un facteur important. Au sein d'une politique "montagne", des interventions spécifiques ciblées sur le tourisme de pays contribueraient à prolonger cette dynamique en faveur des territoires ruraux.

Dans le cadre de l'étude du CEDAET, 6 territoires montagnards ont été analysés afin de tenter d'identifier une typologie de territoires, et proposer une répartition des territoires touristiques de montagne autour de 4 grands axes:

- Les anciens territoires spécialisés dans l'accueil d'enfants et de jeunes (nombreux territoires spécialisés dans le climatisme). Ces territoires n'ont pas su développer d'autres atouts pour conserver la clientèle jeune.

- Les territoires défavorisés spécialisés dans l'accueil d'enfants. Ces territoires (handicapés par un accès difficile, un domaine skiable réduit) se sont tournés vers l'accueil d'enfants en groupe.
- Les territoires naturellement bien positionnés face à la clientèle jeune. Le fonctionnement de double saison de ces territoires a favorisé la fidélisation des familles sur les différentes saisons.
- Les territoires positionnés plutôt sur la clientèle « jeunes adultes ». Ces territoires sont, en fait, peu adaptés aux enfants en été et/ou aux groupes de jeunes de moins de 15/16 ans, en hiver comme en été.

B- ANALYSE CRITIQUE ET PROPOSITIONS

B-1 Forces du tourisme des jeunes en montagne (CEDAET)

- La montagne possède un potentiel d'hébergements et d'équipements important et varié dans ses concepts et ses localisations.
- La montagne est dotée d'un patrimoine culturel et naturel à forte valeur éducative.
- La montagne est riche d'un potentiel « santé » : air pur, calme.
- La montagne permet une grande variété d'activités sportives.
- Chaque saison en montagne présente des intérêts sportifs et de découvertes différents.
- La montagne porte des valeurs à transmettre aux jeunes et aux générations futures : solidarité, effort et dépassement de soi, gestion du risque, qualité de l'environnement, authenticité et ruralité, ...
- Les retombées économiques du tourisme des jeunes, notamment des groupes de jeunes, sont importantes bien que non reconnues.

Le fait que, dans le domaine des jeunes, la montagne soit en crise (fort déclin de la fréquentation des groupes, offre décalée, ...) doit pousser ses acteurs à définir de nouvelles stratégies face au public des jeunes. Ainsi, ce handicap pourrait se transformer en opportunité.

B-2 Faiblesses du tourisme des jeunes en montagne

B-2.1 Les freins réglementaires (étude CEDAET)

L'organisation des séjours et des produits touristiques pour les jeunes est rendue difficile par de nombreux freins réglementaires, plus fortement présents en zone de montagne, tels que :

- La réglementation relative aux activités sportives et de loisirs

Comme on l'a vu ci-dessus (A-6) la réglementation en matière d'activités physiques et sportives est définie par de nombreux textes (Éducation Nationale, Jeunesse et Sports).

Cependant, l'étude CEDAET fait ressortir des contradictions persistantes entre les mesures d'encadrement et de sécurité selon qu'il s'agit d'un séjour en centre de vacances ou d'une classe transplantée. De la même manière certaines activités interdites en montagne lors de sorties scolaires des écoles publiques (sports aériens, sports mécaniques, canyons, rafting, etc.) restent praticables par des sorties scolaires d'écoles privées.

Force est de constater que, fréquemment, les textes en vigueur apparaissent disproportionnés par rapport à l'activité envisagée, par rapport aux lieux de pratique, et aux conditions dans lesquelles elles se déroulent.

Il ne serait, donc, pas superflu de préciser pour chaque activité de montagne, des cadres de pratique. Il paraîtrait assez objectif de distinguer les sites sécurisés (arrêté de sécurité et organisation des secours par la commune d'accueil) et ceux qui ne le sont pas (en application de la loi sur le sport).

Les moyens à mettre en œuvre doivent s'appuyer sur la responsabilité tant des personnels d'encadrement que des enfants. Il serait souhaitable de sensibiliser les mineurs à l'apprentissage de règles de sécurité dans la pratique de certaines activités dangereuses.

- La réglementation relative à l'accueil et à l'hébergement des jeunes

Il n'existe pas de document unique en la matière, constituant une base de référence claire et solide.

La réglementation en vigueur est très complexe pour 3 raisons :

de nombreux textes procèdent à des renvois à d'autres documents pour préciser, définir, limiter ou compléter les dispositions exposées ;

certaines textes sont successivement et régulièrement modifiés ;

la réglementation porte le plus souvent sur des points particuliers, ce qui contribue à l'effet de dispersion.

- La réglementation relative au transport des jeunes

Les mesures établies en matière de réglementation des transports (en car, en particulier), étaient très contraignantes pour les organisateurs (circulaire du 18/9/97 et circulaire complémentaire du 21/11/97) avec, en particulier, des fiches d'informations précises sur le transport (distances, horaires, informations sur le véhicule, etc...). Elles ont été remplacées par la circulaire de l'Éducation Nationale du 21 septembre 1999 qui a simplifié la procédure.

En conclusion sur ce volet réglementaire, le bureau d'études CEDAET fait quelques préconisations :

- responsabiliser les parents qui ont tendance à "se décharger" de plus en plus sur les enseignants et les animateurs ;

- clarifier les responsabilités en rendant les textes cohérents pour une meilleure protection des mineurs ;

- regrouper les diverses dispositions réglementaires dans un seul et même document ce qui permettrait de réécrire et de refondre les textes.

B-2.2 Les autres points faibles

- Forte régression de la fréquentation des jeunes en sorties scolaires avec nuitées, en groupes et séjours collectifs qui peut avoir plusieurs explications : diminution de la motivation des enseignants liée, sans doute, à l'augmentation des responsabilités pénales et à l'accroissement de travail,
- restriction budgétaire des collectivités,
- complexité des agréments,
- structures d'hébergement obsolètes (comités d'entreprises et communes ne veulent plus en assurer l'entretien et la gestion et privilégient les Centres de Loisirs Sans Hébergement),
- angoisse des parents et des enseignants par rapport aux accidents et à leurs conséquences,
- craintes des parents quant aux « mauvaises fréquentations » (entre enfants, avec les adultes),
- évolution des pratiques pédagogiques,
- manque d'intérêt des professionnels du tourisme et des collectivités réceptives.
- Un surcoût des séjours "montagne" par rapport à l'offre nationale. De plus, les réductions budgétaires et la baisse des subventions ou aides à la personne entravent les départs en vacances à la montagne. La politique des pouvoirs publics et des CAF est de plus en plus défavorable aux séjours longs.
- L'inadaptation de certaines activités aux pratiques des jeunes et des enfants : non évolution et faiblesses de l'offre de ski alpin et des écoles de ski, activités nécessitant un investissement physique préparatoire, activités techniques et non ludiques, non enrichies et/ou non proposées de façon attirante par les professionnels, ...
- Une certain essoufflement associatif, et une dilution des valeurs portées par les organisateurs de séjours traditionnels, en montagne comme sur le plan national (solidarité, engagement, ...).
- Une inadaptation de l'offre d'animation et de services qui, jusqu'alors, ciblait les jeunes et les enfants, pour mieux toucher leurs parents.
- Un fort déficit de valorisation promotionnelle des produits jeunes par les acteurs professionnels et les collectivités réceptives (l'idée que "les groupes de jeunes ne rapportent rien" est vivace !).
- L'absence d'une offre adaptée aux jeunes en départ autonome.
- La concurrence d'autres destinations, face à la montagne, de plus en plus forte sur les séjours jeunes au plan national et international. Dans ce contexte, on note que la concurrence interne à la montagne est de plus en plus aiguë, au détriment des organisateurs traditionnels de séjours (CVL, Villages de vacances, Auberges de jeunesse,

... n'ayant pas remis en cause leur offre) et en faveur de nouveaux acteurs (hôtellerie, hôtellerie de chaîne, ...) dont certains sont en train d'établir de nouveaux positionnements.

B-3 – LE DOUBLE ENJEU DU TOURISME DES JEUNES PAR RAPPORT A LA MONTAGNE – MENACES ET OPPORTUNITÉS

B-3.1 L'enjeu du tourisme des jeunes pour la montagne

Le tourisme des jeunes représente, assurément :

- un enjeu économique actuel pour la montagne, car les enfants ont un rôle de prescripteurs auprès de leur famille dans le choix des destinations de vacances, et représentent un marché important.
- un enjeu économique futur pour la montagne, car les enfants et les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain. La montagne doit, pour cela, faire évoluer son offre en visant à mieux se positionner dans l'offre nationale et internationale.
- un enjeu social, car les contacts entre montagnards et jeunes doivent être l'occasion de refonder, modifier et enrichir les valeurs que porte la montagne.

B-3.2 L'enjeu du tourisme en montagne pour les jeunes

Les jeunes peuvent retirer de la montagne de nombreuses valeurs:

- des valeurs éducatives individuelles et collectives : respecter des règles (conduite, sécurité, ...),
 - être autonomes,
 - être reconnus et responsabilisés,
 - être citoyens, constructifs et actifs,
 - construire leurs identités, échanger et se confronter avec les autres,
- des valeurs d'enseignement et de connaissance du milieu naturel, de la culture :
 - découvrir le milieu naturel,
 - s'imprégner de la culture locale,
 - expérimenter et acquérir progressivement une expérience de conduite de projet,
 - tester leurs capacités d'initiatives.
- des valeurs de santé et de bien-être :
 - jouer, se faire plaisir, se défouler,
 - profiter de l'air pur,
 - pratiquer des activités sportives.

B-3.3 Menaces et opportunités

Les principales menaces :

- une baisse de la fréquentation, et donc des emplois, notamment en moyenne montagne,
- les dangers d'une vision trop fonctionnelle de la montagne par les jeunes,

un taux de fermeture inquiétant des centres d'accueil pour enfants, posant de réels risques de friches touristiques dans le milieu montagnard.

Les principales opportunités :

- une prise de conscience des différents acteurs : ministères concernés (Éducation Nationale, Jeunesse et Sports, Tourisme), enseignants, associations familiales et de jeunes, élus et professionnels du tourisme,
- la volonté de faire évoluer le cadre réglementaire et législatif,
- la mise en place des nouveaux Contrats Etat-Région et des fonds structurels.

B-4 – QUELLES DÉMARCHES FAUT-IL ADOPTER CONCERNANT LES JEUNES EN MONTAGNE ?

B-4.1 Repenser et créer une offre de produits « montagne » adaptée aux besoins des jeunes

L'offre de produits « montagne » à l'égard des jeunes doit être repensée et renouvelée en fonction :

- des besoins profonds des jeunes (car il est de la responsabilité des adultes d'être à leur écoute), autour de valeurs éducatives, du jeu et de la prise d'autonomie. Repenser une offre de produits "enfants et jeunes" c'est avant tout, réintroduire et renforcer les logiques de projets pédagogiques et éducatifs dans toute l'offre spécifique qu'il s'agisse de groupes, d'individuels, ou de familles.
- Cependant, la rénovation de l'offre ne doit pas se faire partout. Les sites de rénovation devraient être choisis en fonction :
 - des infrastructures existantes et de leur qualité,
 - du potentiel d'animation des sites,
 - de la motivation des professionnels,
 - de la motivation des collectivités locales.
- La rénovation de l'offre touristique à l'égard des jeunes doit se faire sur la base d'une sélection : au niveau des infrastructures d'accueil et des équipements par la mise en place de programmes de réhabilitation et de modernisation,
- au niveau des hommes par une politique de formation des professionnels de la montagne plus ambitieuse et plus globale (exemple : formation de conception de produits, de promotion et de commercialisation des gestionnaires de structures d'accueil pour jeunes).

B-4.2. Poursuivre l'adaptation et la simplification de la réglementation

- Repenser l'encadrement réglementaire en responsabilisant plutôt qu'en instaurant des normes et en rigidifiant ;
- Refondre les textes sur la protection des mineurs : le regroupement, dans un même document, de l'ensemble des textes réglementant les séjours des enfants et des jeunes doit être envisagé, dans un but de simplification.

B-4-3. Améliorer la mise en marché et la promotion des produits enfants et jeunes

- Regrouper l'offre autour de labels, marques ou chartes engageant les prestataires sur des valeurs (pédagogie éducative, valeurs montagnardes, ...) ainsi que sur une qualité d'organisation (hébergement, activités, sécurité, transport, ...).
- Construire une politique de prix des organismes concernés par les séjours d'enfants et de jeunes, et poursuivre une politique d'aide aux départs, concertées et ambitieuses (Caisse Nationale des Allocations Familiales – Agence Nationale des Chèques Vacances – Bourse Solidarité Vacances – Collectivités territoriales – ...).
- Sensibiliser les professionnels de l'hébergement pour une meilleur adéquation des structures d'accueil aux attentes des jeunes et surmonter les contraintes actuelles.
- Redéployer les soutiens des pouvoirs publics aux associations et prestataires privés engagés sur des projets pédagogiques effectifs.
- Poursuivre une réflexion sur les opérations de départ des jeunes en vacances dans le cadre de la politique de la ville et mettre en œuvre de nouvelles mesures.
- Valoriser les actions de promotion du tourisme des jeunes menées dans certaines régions.
- Développer l'effort de promotion de l'offre touristique française vis-à-vis des jeunes étrangers. On peut citer l'exemple du Club Français du tourisme des jeunes de Maison de la France qui a mis en place l'opération «Destination Jeunes » afin d'attirer un plus grand nombre de jeunes étrangers.
- Dépassionner la rumeur sur les dangers de la montagne vis à vis des enfants par des actions de communication sur la presse (données objectives de l'accidentologie) et par une amélioration de l'image de la montagne (promotion, publicité).

ANNEXE : LISTE DES ÉTUDES CITÉES

1 ÉTUDES ANALYSÉES

- « Les enfants et les jeunes par rapport au tourisme en montagne » (IPSOS pour l'AFIT – 1998)
- « Tourisme des jeunes en montagne – état des lieux » (CEDAET pour l'AFIT – octobre 1999)
- « Les vacances d'été des enfants et des jeunes de 5 à 18 ans » (CREDOC pour la Direction du Tourisme – juin 1999)
- « Les comportements et attentes des consommateurs – modalités d'apprentissage du ski par les enfants » (PANEL NATIONAL SKI – CONTOURS pour l'AFIT – juin 1999)
- « Le tourisme des jeunes » (rapport de la Direction du Tourisme – janvier 2000)

2 AUTRES ÉTUDES

- « L'évolution socioculturelle des consommateurs » (COFREMCA pour la DATAR – 1992)
- « Les vacances des Français 1994 » (INSEE)
- Enquête aux frontières 1996 (Direction du Tourisme)
- « Pourquoi un enfant seulement sur dix profite-t-il aujourd'hui des colonies ? » (PASTEL – TEMPS JEUNE 1996)
- « L'accueil de séjours scolaires en Auvergne : impact économique et perspectives de développement » (SOMIVAL et Marc Andrieux Consultants pour l'UNAT Auvergne – 1996)
- « Population jeunes et enfants en France : évolution 1975 – 1997 » (INSEE)
- Suivi des Déplacements Touristiques (S.D.T.) 1997
- Enquête auprès des D.D.J.S. sur les séjours déclarés en 1998
- « Réinventer les vacances » (Direction du Tourisme – avril 1998)
- Inventaire communal 1998 (INSEE)
- « Le tourisme des 15-24 ans en France » (Observatoire National du Tourisme – novembre 1998)
- Enquête CEDAET pour l'UNAT Rhône-Alpes et PACA auprès d'un panel de 900 classes transplantées – 1999
- Revue de Jeunesse au Plein Air (1999)
- « Les centres de vacances et de loisirs » (J.P.A./I.N.J.E.P. – 1999)
- « Les chiffres clés du tourisme en montagne » (SEATM - 1999)

- Rapport du Conseil National du Tourisme (session 1999) sur « les classes de découverte »

- « Guide usuel des centres de vacances et de loisirs » (M.J.S. /D.J.E.P. – 2000)